

*La FFRandonnée Hauts-de-Seine,
 un guide pour vos randonnées !*

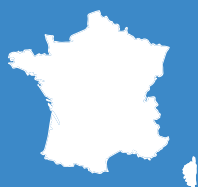


3^{ème} des fédérations de sport de nature agréées par le Ministère des Sport

- Pourquoi affilier un club à la FFRandonnée ?
- Pourquoi créer un club de randonnée ?
- Comment créer un club de randonnée ?



La FFRP



Fédération Française de la Randonnée Pédestre

Association loi 1901 reconnue d'utilité publique, elle est déléguataire du Ministère chargé des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative pour l'activité de randonnée pédestre.

Cette délégation lui confère le droit de :

- Délivrer des licences sportives
- Organiser la pratique de la randonnée pédestre sous toutes ses formes et pour tous les publics
- Edicter les règles de sécurité
- Offrir des assurances adaptées

Structurée comme toutes les fédérations sportives, elle est représentée dans les territoires par 13 comités régionaux métropolitains équivalant aux ligues pour d'autres sports, et par 98 comités départementaux (y compris l'outre-mer).

>> Elle regroupe actuellement 3500 clubs de randonnée sur l'ensemble de la France et 240 000 licenciés.<<



Avec un nombre de licenciés croissant régulièrement depuis 20 ans, elle se situe au 20^{ème} rang parmi les 103 fédérations agréées par le Ministère des sports et en 3^{ème} position des fédérations de sports de nature.

Sa particularité est de gérer elle-même son « stade » de pratique en homologuant et en entretenant 206 000 km d'itinéraires GR®, GR® de Pays et PR labellisés grâce à 8 900 baliseurs bénévoles.

Par l'intermédiaire de ses comités régionaux et départementaux, elle assure des formations qualifiantes pour les animateurs de randonnée.

Le CDRP 92



Comité Départemental des Hauts-de-Seine

Il est le représentant légal de la Fédération sur le département. A ce titre, il regroupe les 34 clubs actuellement affiliés et leurs 2300 licenciés.

Il crée, gère, entretient et balise, grâce à une équipe de 50 baliseurs bénévoles, les 480 km d'itinéraires (GR®, GR® de pays et PR), inscrits au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR).

Il développe, organise et anime la randonnée pédestre dans le département.

Pourquoi affilier votre club à la FFRandonnée ?

L'affiliation à la FFRandonnée vous offre de nombreux avantages sur l'assurance, la promotion, la vie de votre club sportif.

Assurances & assistances :

- Votre club, en tant que groupement sportif, doit assurer sa responsabilité civile, celles de ses animateurs et de ses pratiquants. En adhérant à la Fédération vous avez accès à un contrat d'assurance adapté à la pratique de la randonnée.
- En cas de problèmes vous pourrez bénéficier d'une assistance juridique

Formations :

- Pour répondre à l'obligation de moyens qu'impose votre qualité de président de club, vos animateurs pourront accéder aux formations spécifiques et qualifiantes pour la conduite de randonnées : *les stages réussir sa rando ou pratiquer la rando "découverte" et "perfectionnement", le certificat d'animateur de randonnée de proximité, le brevet fédéral d'animateur de randonnée ou de marche nordique, et les options santé ou capitaine de route.* Ces formations apporteront aux animateurs la compétence nécessaire pour conduire des randonnées en toute sécurité. Ces formations sont assurées par des formateurs du Comité départemental des Hauts-de-Seine et du Comité régional Île-de-France.
- Votre Comité départemental prendra à sa charge une part importante du coût de ces formations.
- Vous pourrez aussi bénéficier d'informations et de formations qualifiées pour la gestion administrative et comptable d'une association.

Promotion & communication :

- Si vous le souhaitez le Comité départemental ouvrira les colonnes de son info lettre Balises 92 aux activités de votre club dans la rubrique « la vie des clubs ».
- Il pourra également créer gratuitement pour votre club un document promotionnel pour vous aider à mieux le faire connaître.
- En tant que président de club vous bénéficierez d'un espace dédié sur le site internet du CDRP 92 vous donnant accès à des informations spécifiques. Vos animateurs disposeront également de leur espace privé.
- Chaque année le CDRP 92 réunit tous les présidents des clubs de randonnée du département affiliés, au cours d'une journée conviviale. Les animateurs ont aussi annuellement leur journée réservée d'échange, de partage et de découverte.

Tourisme :

- Si vous organisez des séjours de randonnée, vous pourrez bénéficier de l'immatriculation tourisme de la Fédération. Vous serez ainsi couverts vis-à-vis des professionnels du tourisme.

Itinéraires :

Enfin vous aimez randonner sur de beaux sentiers balisés, pensez qu'ils sont créés et entretenus par la Fédération, ses Comités et ses bénévoles : rejoignez-nous pour soutenir nos actions. *Nous partageons des valeurs communes, celles de la randonnée, de la vie associative et de la protection de l'environnement... Rejoindre la Fédération Française de la Randonnée Pédestre, c'est entrer dans la grande famille des randonneurs.*

Pourquoi créer un club de randonnée ?

Vous aimez pratiquer la marche, profiter des paysages qui vous entourent, partager des moments de convivialités entre amis et découvrir de nouveaux espaces. Les jours de sortie, vous êtes de plus en plus nombreux à vous retrouver au point de rendez-vous. *Savez-vous que l'initiateur de la sortie sera responsable civilement des participants ?*

>> Une solution : créer un club de randonnée <<

Une nécessité légale, pour vous protéger :

Dès lors qu'une personne prend l'initiative d'organiser une randonnée pour d'autres personnes, elle engage sa responsabilité en tant que randonneur comme tous les autres participants, mais elle engage aussi sa responsabilité comme organisateur et devient civilement responsable des autres participants (accident, règles de sécurité, choix des parcours, etc).

Pour y pallier la création d'une association s'impose et la FFRandonnée vous conseillera pour effectuer toutes les démarches nécessaires. Vous pourrez ainsi découvrir de nouveaux horizons en toute sérénité et randonner l'esprit libre.

Une nécessité pour soutenir le développement de la randonnée :

La Fédération a pour mission le développement des pratiques de randonnée pédestre (pratiques Santé, marche nordique, marche d'endurance Audax, etc.). Depuis plus de 60 ans, son engagement se traduit également par la création, l'entretien et la défense des itinéraires de randonnée.

La FFRandonnée, c'est aussi les Topos-guides® (220 titres partout en France), le magazine Passion Rando et près de 3 400 associations adhérentes dont 34 dans les Hauts-de-Seine.

Club sportif ou multiactivité, comité d'entreprise, office du tourisme, la Fédération et le Comité départemental vous accueillent et vous offrent savoir faire et conseils personnalisés.



Comment créer un club et l'affilier à la Fédération ?

La marche à suivre est simple :

1. Partir d'un projet et réunir les personnes intéressées (*une association loi 1901 est constituée d'au moins deux personnes*) pour constituer un bureau avec un(e) Président(e), un(e) Trésorier(ère), un(e) secrétaire (facultatif).

2. Rédiger les statuts du club et un règlement intérieur.

La FFRandonnée vous propose des modèles types correspondant à l'activité d'un club FFRandonnée. *Faites en la demande au CDRP 92*

3. Organiser une assemblée générale constitutive avec toutes les personnes qui souhaitent s'engager dans le projet. Discuter et approuver les statuts. Procéder aux élections prévues par les statuts. Rédiger le procès verbal de cette réunion en précisant bien le nom du club, ses coordonnées, son but (*ses objectifs*), les noms des membres élus.

4. Déposer ce dossier à la Préfecture du Département au bureau des associations, OU déclarer votre association en ligne sur :

>> <http://vosdroits.service-public.fr/associations/F1119.xhtml> <<
Publication au journal officiel : demander la publication de sa déclaration, de son objet et de son siège social.

5. A réception de ces deux justificatifs (préfecture et journal officiel), prendre contact avec notre comité :

hauts-de-seine@ffrandonnee.fr

pour constituer le dossier d'affiliation à la FFRandonnée.

Notre Comité peut également vous accompagner dans votre démarche de création de club de randonnée pédestre, n'hésitez pas à nous contacter :

FFRandonnée 
les chemins, une richesse partagée

Hauts-de-Seine

FFRandonnée Hauts-de-Seine

Espace Beau Vallon

56 av. Armand Guillebaud

92160 Antony

Téléphone : 01 41 08 05 21

Portable : 06 80 53 62 91

Email : hauts-de-seine@ffrandonnee.fr

Site web : www.rando92.fr

